

123 Silver et Territoires
Société Civile Immobilière au capital de 19.608 euros
Siège social : 94 rue de la Victoire
75009 Paris
RCS Paris 898 289 665

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LA DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 31 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le Trente et Un Janvier,

Les soussignés :

123 SILVERECO, société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro SPI20180005, dont le siège social est situé 94 rue de la Victoire 75009 Paris, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 843 207 945, représentée par son représentant légal, PIERRES RESPONSABLES REIM, société par actions simplifiée au capital de 466.000€, dont le siège social est sis 94, rue de la Victoire, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 928 444 892 représentée par M. Bertrand Chevalier.

Détenant 10.000 part sociale de la Société, numérotées de 1 à 10.000

ET

BANQUE DES TERRITOIRES de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 180 020 026, dont le siège est situé 56, rue de Lille à Paris (75007), représentée par M. Laurent Dietrich ;

Détenant 9.608 parts sociales de la Société, numérotées de 10.001 à 19.608

Détenant ensemble les 19.608 parts sociales représentant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (les sociétés 123 SilverEco et BANQUE DES TERRITOIRES de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS étant ci-après désignées ensemble les « **Associés** »),

Après avoir pris connaissance de la lettre de transfert du mandat de gestion d'123 IM à Pierres Responsables REIM en date du 27/11/2024.

Ont pris à l'unanimité, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, par un acte signé par l'ensemble des associés (ci-après l' « **Acte Unanime** ») les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Nomination du Gérant Pierres Responsables REIM à compter du 8 janvier 2025 en remplacement de 123 Investment Managers

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés (i) reconnaissent avoir été pleinement informés des opérations objet des décisions projetées et avoir pris connaissance, de manière satisfaisante, de l'ensemble des documents et rapports relatifs aux décisions visées par le présent acte et (ii) déclarent expressément renoncer à se prévaloir, de quelque manière que ce soit, (a) du défaut de respect des droits d'information préalable à la prise de décisions des Associés tels que prévus par les statuts et les dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux délais y afférents, et notamment, (b) du défaut du respect du délai de mise à disposition de tous documents d'information dans le cadre des décisions.

PREMIERE DECISION

Nomination du Gérant Pierres Responsables REIM en remplacement de 123 Investment Managers

La collectivité des associés décide de nommer comme Gérant de la société, la société Pierres Responsables REIM, société par actions simplifiée au capital de 466.000€, dont le siège social est sis 94, rue de la Victoire, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 928 444 892 représentée par M. Bertrand Chevalier en remplacement de 123 Investment Managers.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

L'Acte Unanime sera reporté dans le registre des décisions sociales de la Société.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires conviennent de signer électroniquement le présent document, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign.

Chacun des signataires prend acte que le procédé susvisé et utilisé par les parties pour signer le présent procès-verbal sur support électronique permet à chacun d'eux de disposer d'un exemplaire du présent procès-verbal sur support durable ou d'y avoir accès.

OPPCI 123 SilverEco
Représenté par M. Bertrand Chevalier

BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS
Représentée par Monsieur Laurent Dietrich